

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## *SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2019*

### Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	<b>Présent</b>
Membre de droit	Université Paris-Saclay	MOULIN-CIVIL	Françoise	Excusée
Personnalités qualifiées	AIRBUS	BARBAUX	Yann	<b>Présent</b>
	INSERM	GIRY	Claire	Excusée
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Excusé
	Association anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	<b>Présent</b>
	SNCF	DESNOST	Carole	Excusée
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	<b>Présent</b>
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Excusé
	Section de l'Intérieur du Conseil d'État	HUBAC	Sylvie	Excusée

Collège A	Département de génie civil - LMT	RAGUENEAU	Frédéric	<b>Présent</b>
	ISP	CORNU	Marie	<b>Présente</b>
	Département EEA - SATIE	RODET	Thomas	<b>Présent</b>
	PPSM	LERAY	Isabelle	Excusée
Collège B	Département de Langues	LAMBARD	Claire	<b>Présente</b>
	Département de Physique	LE DIFFON	Arnaud	<b>Présent</b>
	Département de Chimie - PPSM	DUMAS	Cécile	<b>Présente</b>
	Département EEA - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	<b>Présent</b>
Élèves et étudiants	Département d'Informatique	JACOMME	Charlie	Excusé
	Département d'Informatique	<u>Suppléant :</u> LEMONNIER	Louis	<b>Présent</b>
	Département d'Eco-Gestion	SIMON	Julie	<b>Présente</b>
	Département d'Informatique	<u>Suppléant :</u> CHANUS	Baptiste	Excusé
	Département de Sciences Sociales	BARBIER	Louise	<b>Présente</b>
	Département de Biologie	<u>Suppléant :</u> MARCAILLOU	Marie	Excusée
BIATSS	Département de Biologie	ALBRECHT	Laure	Excusée
	Formation Saphire	<u>Suppléant :</u> TROSINO	Nicolas	<b>Présent</b>

15 votants

#### Représentants du Ministère :

<b>Conseiller d'établissement</b>	MOULIN-CIVIL	Françoise	Excusée
<b>Représentant DGESIP</b>	TARAVELLA	Didier	<b>Présent</b>

#### Représentants du Rectorat :

<b>Service de l'Enseignement Supérieur</b>	BELLAMY	Clarisse	<b>Présente</b>
--	---------	----------	-----------------

**Membres de droit :**

<b>Agent comptable</b>	KLEIN	Michel	<b>Présent</b>
<b>Directeur général des services</b>	TAVERNIER	François	<b>Présent</b>

**Invités permanents présidence :**

<b>Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante</b>	DE SA	Caroline	<b>Présente</b>
<b>Vice-présidente chargée des moyens</b>	DURIEU	Cécile	<b>Présente</b>
<b>Vice-président chargé de la recherche</b>	NAKATANI	Keitaro	<b>Présent</b>
<b>Vice-présidente chargée de la formation</b>	LARTIGUE	Claire	<b>Présente</b>

**Invités :**

<b>Directrice du projet Saclay</b>	GOBERT	Hélène	<b>Présente</b>
<b>Directrice générale des services adjointe / DRH</b>	TORRICELLI	Catherine	<b>Présente</b>
<b>Directrice des affaires financières</b>	COUNIL	Christine	<b>Présente</b>
<b>Responsable Partenariats et mécénat</b>	RAOULT	Véronique	<b>Présente</b>
<b>Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay</b>	TOUBAL	Farid	<b>Présent</b>
<b>Scène de recherche</b>	DONDEY	Marc	<b>Présent</b>

# ORDRE DU JOUR

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>1</b>
<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 13 décembre 2019.....</b>	<b>1</b>
Projet de procès-verbal .....	1
<b>Ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
II. Institutions partenaires : avis - Vote.....	5
I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 - Vote .....	5
II. Point d'actualité Information.....	5
IV. Aspects budgétaires et financiers .....	6
1. Budget 2020 - Vote .....	6
2. Dispenses d'engagement décennal - Vote .....	9
V. Aspects ressources humaines .....	10
1. Campagne d'emplois - Vote .....	10
2. Congés pour projet pédagogique - Vote .....	10
3. Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) - Vote .....	10
VI. Aspects institutionnels .....	11
1. Siège de l'ENS - Vote .....	11
2. Délégations de compétences - Vote .....	11
VII. Aspects scientifiques .....	11
1. Économie : Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay - Vote.....	11
2. Recherche – création : Scène de recherche - Vote.....	12
VIII. Conventions Information .....	13
IX. Questions diverses .....	13

*La séance est ouverte à 9 heures 40.*

Pierre-Paul ZALIO précise la composition pour la nouvelle mandature du conseil d'administration. Les institutions partenaires n'étant pas encore désignées, leurs représentants ne siègent pas à cette séance. En outre, les trois représentants des personnels BIATSS n'ont pas pu être élus faute de candidats.

François TAVERNIER précise que de nouvelles élections des personnels BIATSS devront être organisées.

*Jean-Louis Martin et Christophe Strassel rejoignent la séance à 9 heures 45.*

Pierre-Paul ZALIO remercie les membres présents pour leur engagement dans les travaux de ce conseil.

## **II. Institutions partenaires : avis - Vote**

Pierre-Paul ZALIO indique que les institutions partenaires proposées reprennent en grande partie les institutions traditionnellement proposées. Il s'agit de l'Académie des sciences, du CNRS, de l'INRIA, de la région Ile-de-France et de l'ENS Lyon dont le président siégeait précédemment en qualité de personnalité qualifiée. En outre, l'Université Paris-Sud et la ComUE Paris-Saclay disparaissent le 31 décembre. Enfin, l'Université Paris-Saclay sera désormais représentée par son président ou sa présidente qui sera membre de droit.

Thomas RODET demande pourquoi CentraleSupélec n'est plus représentée.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'il a porté, pour cette mandature, son choix sur le directeur général de l'IOGS qui est personnalité qualifiée.

*La liste des institutions partenaires est approuvée à l'unanimité.*

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 - Vote**

*Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.*

## **II. Point d'actualité Information**

Pierre-Paul ZALIO rappelle les trois chantiers stratégiques majeurs de l'École depuis 2012 :

- l'intégration de l'École à un projet universitaire intensif en recherche, qui pose la question du positionnement d'une ENS dans une université (développement de notre mission d'ENS, modes d'articulation de notre diplôme et des formations de l'Université et partenariat des laboratoires) ;
- le déménagement dans le nouveau bâtiment du plateau de Saclay, dont les opérations se dérouleront à partir de janvier 2020 ;
- la réforme de l'École, pour décroisonner l'École, intriquer davantage l'enseignement dans la recherche, assurer une trajectoire budgétaire soutenable.

S'agissant du nouveau bâtiment, l'avis favorable de la commission de sécurité rendu le 9 décembre 2019 sera suivi d'une livraison d'ici la fin de l'année.

La publication le 5 novembre du décret de création de l'Université Paris-Saclay permet l'organisation prochaine de l'élection de ses différents conseils ainsi que de sa présidence.

Par ailleurs, le diplôme de l'ENS Paris-Saclay a été validé par le CNESER le 15 octobre, avec le grade de master.

De plus, la vie de l'École a été émaillée de plusieurs événements, dont, entre autres, la célébration des cinq ans de la MSH et l'inauguration de l'UFTAM.

Enfin, plusieurs enseignants-chercheurs, chercheurs et élèves de l'École ont été distingués par des prix.

## **IV. Aspects budgétaires et financiers**

### **1. Budget 2020 - Vote**

Pierre-Paul ZALIO indique que l'École est désormais établissement-composante de l'Université Paris-Saclay. Le contrat quinquennal 2020-2024 sera signé, après l'évaluation réalisée par l'Hcéres. La compétence de délivrance des diplômes de master, doctorat et HdR a été transférée à l'Université.

Pierre-Paul ZALIO rappelle la grande dépendance du budget à la subvention pour charges de service public et la prédominance de la dépense de masse salariale. Par conséquent, l'École dispose d'une marge d'action restreinte, d'autant que le tassement des ressources propres est notable.

Le redressement financier opéré ces dernières années a permis de disposer d'un fonds de roulement important, qui permettra de supporter intégralement les dépenses exceptionnelles liées au transfert et à l'installation de l'École à Gif sur Yvette. Les charges récurrentes augmenteront par ailleurs durablement du fait du coût d'exploitation du bâtiment, des engagements mutuels avec l'Université Paris-Saclay et de la charge d'amortissement des nouveaux équipements. C'est dans ce contexte que l'État a consenti à abonder d'1,2 millions d'euros notre subvention récurrente. Pour autant, la soutenabilité à moyen terme reste critique.

Cécile DURIEU indique que le budget 2020 se décompose en dépenses exceptionnelles liées au transfert et à l'installation dans le nouveau bâtiment et en dépenses récurrentes. Les dépenses exceptionnelles, estimées à 25 millions d'euros, concernent principalement le déménagement, le renouvellement de mobilier tertiaire et de nouveaux équipements et la gestion en double site. Elles sont exclusivement financées par le fonds de roulement qui était de 32,6 millions d'euros fin 2018. L'apparition de dépenses nouvelles, dues au fonctionnement du nouveau bâtiment et aux infrastructures mutualisées, a rendu nécessaire le « resoclage » de 1,2 millions d'euros pour faire face partiellement à la diminution prévisionnelle du compte de résultat à hauteur de 3,4 millions d'euros.

a. Budget principal de l'établissement

Le décalage de la date de livraison du bâtiment a entraîné une reprogrammation de dépenses prévues initialement en 2019. La masse salariale de l'exercice 2019 a été ajustée pour établir les dépenses prévisionnelles de 2020, et la provision pour prime de restructuration qui va être faite en 2019 a été prise en compte.

L'engagement effectif des marchés de déménagement et d'exploitation et maintenance du nouveau bâtiment en 2019 provoque pour 2020 une diminution importante des autorisations d'engagement de fonctionnement hors masse salariale et une augmentation des crédits de paiement par rapport à la prévision d'exécution de l'exercice 2019. Les dépenses d'investissement augmentent aussi.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont aussi en augmentation, notamment suite au versement de la prime de restructuration.

Les encaissements sont évalués à 90 millions d'euros pour 2020, en raison d'une augmentation de la subvention pour charges de service public (resoclage de 1,2 million d'euros et augmentation technique due aux contrats doctoraux spécifiques pour normaliens). En revanche, les montants de conventions de recherche et de formation subissent un tassement de 0,7 million d'euros, à l'instar des revenus relatifs au campus de Cachan.

En outre, le budget a été construit sur une hypothèse de reconduction des montants des droits d'inscription et de CVEC de 2019. L'évolution du dispositif d'inscription au sein de l'Université Paris-Saclay devra être neutre en termes d'équilibre budgétaire. Il en est de même pour la collecte de la taxe d'apprentissage.

Les encaissements relatifs aux ressources propres sont en diminution pour 2020.

Les décaissements sont majoritairement composés de la masse salariale, dont le montant prévisionnel pour 2019 a été revu à la baisse de plus d'un million d'euros, en raison des postes vacants. Toutefois, les primes de restructuration, évaluées à plus de 2 millions d'euros, engendrent une augmentation des dépenses entre les deux exercices.

La masse salariale se compose pour moitié de celle des normaliens, pour un tiers des enseignants, enseignants-chercheur et doctorants et pour un sixième de celle des personnels BIATSS.

Tous les postes de dépenses sont en augmentation (personnel, fonctionnement et investissements).

En outre, le budget en droits constatés hors dépenses exceptionnelles est juste à l'équilibre sans marge prudentielle, notamment en raison de la forte charge d'amortissement et la capacité d'autofinancement s'élève à un million d'euros.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'augmentation de la subvention pour charges de service public ne couvre pas celle des dépenses récurrentes. Cette situation est aggravée par le tassement des recettes propres. Par conséquent, la campagne d'emploi proposée est, hélas, limitée au possible.

Thomas RODET s'enquiert de l'exécution concernant les CDSN au regard des prévisions.

Cécile DURIEU indique que les contrats de doctorants représentent un montant total de 10 millions d'euros dont 9 sont reversés aux autres établissements. Les abandons restent à la marge.

Jean-Louis MARTIN s'enquiert de la variation du fonds de roulement.

Cécile DURIEU indique que le fonds de roulement de 32 millions d'euros constitué en vue du changement de campus devra supporter un total de dépenses de 25 millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour 2020. Il atteindra ainsi son seuil prudentiel.

Yann BARBAUX s'enquiert de l'impact pour l'École de son statut d'établissement-composante.

Pierre-Paul ZALIO indique que ce statut ne change pas fondamentalement la situation de l'École en matière budgétaire ou de gouvernance. Néanmoins, la lettre d'orientation budgétaire et RH de la présidence de l'Université Paris-Saclay constituera, à l'avenir, un élément de pré-construction du budget de l'établissement. De plus, un comité d'audit pourra être diligenté par la présidence si l'établissement-composante s'écarte de la trajectoire globale établie par l'Université, la sanction pouvant être de ne plus être éligible aux fonds de l'IDEX.

#### b. Budget de l'opération immobilière

Cécile DURIEU indique que l'opération est équilibrée. Le décalage de la livraison a entraîné une baisse de la consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'exercice 2019 et un report des dépenses sur 2020. De même, les recettes ont été réajustées.

Hélène GOBERT précise que le coût de l'opération est de 267 millions d'euros TTC. Plus de 20 millions d'euros restent à financer. La période actuelle de finition des travaux s'avère délicate, car les entreprises souhaitent quitter le chantier le plus rapidement possible.

Pierre-Paul ZALIO remercie Hélène Gobert au nom du CA de tenir avec vigilance l'opération dans l'enveloppe financière dédiée.

#### c. Budget agrégé

Cécile DURIEU indique que le budget agrégé présente près de 120 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 140 millions d'euros de crédits de paiement. L'exercice 2020 se caractérise par un déficit prévisionnel de près de 8 millions d'euros, une insuffisance d'autofinancement de 9 millions d'euros et un prélèvement sur le fonds de roulement de plus de 14 millions d'euros.

Jean-Pierre BARBOT s'étonne du montant des frais de fonctionnement du nouveau bâtiment.

Hélène GOBERT explique que les dépenses énergétiques sont moindres pour un niveau de service supérieur. Par ailleurs, le bâtiment est intégralement ouvert au public (ERP), requérant un service de sécurité plus important.

Cécile DURIEU souligne que le maintien a minima du campus de Cachan a permis de dégager des excédents.

Hélène GOBERT explique que les laboratoires disposent de plus de surface à Saclay.



Cécile DURIEU précise qu'aujourd'hui, la provision pour gros entretien et réparations, évaluée à 50 millions d'euros sur 25 ans n'est pas prise en compte dans le budget prévisionnel 2020.

Yann BARBAUX s'enquiert des pistes envisagées pour augmenter les revenus, notamment en formation continue.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'une réflexion est menée sur l'offre en formation continue assumée par l'École ou par l'Université. De même, la question se pose sur la collecte de la taxe d'apprentissage.

Enfin, il est malaisé d'identifier le gain budgétaire de la mutualisation. Aujourd'hui, cette dernière représente plutôt un coût supplémentaire, avec la contrepartie attendue d'un meilleur service.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les prévisions de recettes, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, ainsi que le déficit du compte prévisionnel de 7,8 millions d'euros et le prélèvement du fonds de roulement d'un montant de 14,5 millions d'euros, tels que présentés.*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les enveloppes limitatives, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, relatives à la masse salariale, aux autres charges de fonctionnement et aux dépenses d'investissement ainsi que le plafond d'emplois fixé à 1 557 ETPT, dont 1 450 ETPT pour le plafond des emplois notifié par l'État.*

## **2. Dispenses d'engagement décennal - Vote**

François TAVERNIER indique que la commission de l'engagement décennal donne un avis sur des cas de rupture ou de dispense au sujet de l'obligation faite aux élèves concernant leur activité professionnelle après leur sortie de l'École.

Les douze dossiers présentés comprennent dix refus de dispense, une dispense partielle et une dispense totale.

Julie SIMON estime que le manque d'informations au sujet des dossiers rend difficile le rendu d'avis.

Pierre-Paul ZALIO précise qu'il n'est pas de la compétence du CA d'examiner des cas individuels et de refaire le débat de la commission qui a émis un avis le conduisant à soumettre cette délibération. Il convient que les élus élèves et étudiants échangent au préalable avec les membres de cette commission.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins quatre abstentions les dix refus de dispense d'engagement décennal, la dispense partielle à 50 % et la dispense totale.*

## V. Aspects ressources humaines

---

### 1. Campagne d'emplois - Vote

Pierre-Paul ZALIO précise que la campagne d'emplois résulte d'un dialogue avec les départements, les laboratoires et les services dont les demandes sont analysées puis arbitrées. Elle a été approuvée en comité technique.

L'ouverture aux concours concerne trois postes de professeurs des universités, deux postes de maîtres de conférences, deux postes d'agrégés préparateurs et sept postes de personnels administratifs et techniques.

Cécile DUMAS demande si les postes administratifs font l'objet d'un renouvellement ou d'une création de poste.

François TAVERNIER indique que ce sujet dépend des demandes présentées. De plus, les concours sont mutualisés pour améliorer le taux de succès collectif et respecter les exigences des concours de la fonction publique.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la campagne d'emplois 2020, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.*

### 2. Congés pour projet pédagogique - Vote

Claire LARTIGUE indique qu'un arrêté du 30 septembre 2019 accorde aux enseignants-chercheurs et PRAG un congé pour projet pédagogique. L'École propose de retenir pour les candidatures les critères d'évaluation de l'arrêté, assortis d'une condition d'inscrire le projet dans le cadre du diplôme de l'École ou de l'accompagnement des normaliens. L'État a consenti deux congés.

Thomas RODET s'enquiert d'éventuels délais entre les différents congés.

Claire LARTIGUE indique que ces délais sont mentionnés dans les conditions d'éligibilité.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conditions de mise en œuvre des congés pour projet pédagogique telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.*

### 3. Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) - Vote

Pierre-Paul ZALIO précise que le nombre de semestres est fixé à six pour les CRCT consentis par l'établissement.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de six semestres consentis par l'ENS Paris-Saclay dans le cadre des congés pour recherche et conversion thématique, conformément au document annexé à la présente délibération.*

## **VI. Aspects institutionnels**

### **1. Siège de l'ENS - Vote**

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la domiciliation de l'ENS Paris-Saclay au 4 avenue des sciences 91190 Gif-sur-Yvette au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

François TAVERNIER précise que l'adresse du campus de Cachan restera active durant plusieurs mois après le départ des services.

### **2. Délégations de compétences - Vote**

François TAVERNIER indique que la répartition de compétences entre l'instance et le président conduit à un ensemble de délégations, pour assurer une rapidité de prise de décision, tout en respectant un certain niveau d'engagement de l'établissement.

François TAVERNIER liste les délégations proposées.

Pierre-Paul ZALIO indique que ces délégations sont identiques à celles de la précédente mandature.

Louise BARBIER s'enquiert d'éventuelles modifications de budget.

Pierre-Paul ZALIO explique que toutes les décisions modificatives font l'objet d'une présentation en conseil d'administration.

Nicolas TROSINO demande si ces modifications doivent avoir un caractère d'urgence.

Pierre-Paul ZALIO le confirme.

Yann BARBAUX demande si l'École dispose d'une fondation.

Véronique RAOULT indique que tout établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche peut défiscaliser les dons. L'École peut par ailleurs créer une fondation.

Louise BARBIER suggère que les legs soient visés par le conseil d'administration.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ensemble des délégations de compétences proposées.*

## **VII. Aspects scientifiques**

### **1. Économie : Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay - Vote**

Farid TOUBAL indique que les enseignants-chercheurs et chercheurs en économie de l'ENS ont été intégré au CREST (Centre de Recherche en Économie Statistique), après avoir constitué une antenne de l'UMR Centre d'Économie de la Sorbonne (CES) de Paris 1. Désormais, il convient de l'intégrer pleinement à l'Université Paris-Saclay.

Son équipe est relativement resserrée et présente une grande porosité avec les étudiants. De plus, elle entreprend de nombreuses collaborations internationales et réalise de nombreuses publications en économie, en sciences sociales et en mathématiques appliquées.

Les formations ont été restructurées et sont désormais très ancrées en recherche.

La transformation de l'équipe en laboratoire d'économie apporterait davantage d'autonomie et de flexibilité aux doctorants et renforcerait les collaborations existantes. La viabilité de ce projet nécessite à terme des recrutements, la création de chaires d'excellence et un soutien administratif à la mesure de l'ambition internationale du centre.

Thomas RODET s'enquiert du statut du laboratoire.

Pierre-Paul ZALIO explique qu'il s'agit d'une unité de recherche créée par l'École.

Farid TOUBAL précise qu'à terme, il envisage la création d'une UMR en cotutelle INRA et CNRS.

Pierre-Paul ZALIO souligne que les économistes de l'ENS Paris-Saclay ont pâti de séparation d'avec le pôle Polytechnique-ENSAE.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins une abstention le projet de création du centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.*

## **2. Recherche – création : Scène de recherche - Vote**

Marc DONDEY précise qu'il s'agit d'une initiative récente de l'ENS Paris-Saclay. Cette entité de recherche dispose d'un lieu (une scène) au centre du nouveau bâtiment, comprenant des gradins rétractables de 170 places. Elle se conçoit également comme une plateforme de recherche et de création. Accueillant des résidences artistes/chercheurs/étudiants, son public sera constitué de l'ensemble de la communauté de l'École, de l'Université Paris-Saclay et des partenaires scientifiques, culturels et du territoire.

Ses trois missions comprennent la formation par la pratique artistique, l'expérimentation en résidences et ateliers et la diffusion d'une programmation ouverte à tous les publics, en croisant la création artistique et la recherche scientifique.

Le fil rouge de ce projet est pour cette première saison est autour de la question du corps développée sur quatre axes de travail : jouer la science, les performances hybrides, la planète B et le corps augmenté.

Marc DONDEY présente plusieurs projets, notamment sous forme d'ateliers et de cycles de conférences dans le cadre du diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Enfin, Marc DONDEY indique que les partenariats permettront d'inscrire à terme la Scène de recherche dans le parcours diplômant.

Frédéric RAGUENEAU s'enquiert du budget.

François TAVERNIER indique que trois ETP sont prévus, dont un reste à pourvoir. Le budget culturel et événementiel est globalement de 300 000 euros pour 2020.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'un soutien financier est apporté par la fondation Carasso, la DRAC et prochainement, il l'espère, par l'Université Paris-Saclay. De plus, les ressources seront complétées, bientôt, par la billetterie et le mécénat.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de la Scène de recherche, tel que présentée dans le document annexé à la présente délibération.*

## **VIII. Conventions Information**


Pierre-Paul ZALIO indique qu'il a signé plusieurs conventions, dont la liste est fournie aux administrateurs.

## **IX. Questions diverses**

*Le prochain CA se tiendra le 13 mars 2020.*

*En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12 heures 35.*

Le président du conseil d'administration

 Pierre-Paul ZALIO

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> –  
infofrance@ubiquis.com

